
MUNICIPALITE

REPONSE

à l'interpellation de M. le Conseiller communal Jean-Pierre Leyvraz et consorts
au sujet des naturalisations

Renens, le 13 juin 2008/mhjd

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Lors de la séance du Conseil communal du 10 avril 2008, M. le Conseiller communal Jean-Pierre Leyvraz et consorts ont déposé une interpellation au sujet des naturalisations. Deux questions précises étaient posées à la Municipalité :

1. Comment a évolué le nombre de naturalisations ces dernières années ?
2. La Municipalité compte-t-elle s'inspirer de l'exemple de Vevey ?

Au-delà de ces deux questions précises, l'interpellateur soulève le problème du nombre relativement peu important d'étrangers qui demanderaient l'obtention de la nationalité suisse et dès lors il se demande quels moyens pourraient être mis en place pour mieux informer les intéressés, citant l'exemple de la Ville de Vevey qui a effectué une action d'information auprès des étrangers ayant le nombre d'années de séjour nécessaires pour se naturaliser mais ne l'ayant pas fait.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité a le plaisir de répondre aux questions posées de la manière suivante :

Au sujet de l'évolution du nombre de naturalisations (question N° 1), il y a lieu de préciser tout d'abord que nous sommes en possession de deux types d'information, le nombre de dossiers déposés par année et, depuis 2005, du nombre de requérants naturalisés. Il n'a pas jusqu'ici été établi de lien entre ces deux éléments. Il est évident qu'il serait possible, en reprenant l'ensemble des dossiers traités avant 2005, de retrouver le nombre de demandes admises mais, nous avons jugé inutile de faire cet exercice fastidieux, les chiffres en notre possession permettant malgré tout d'apporter un début de réponse.

Néanmoins à partir de cette constatation nous envisageons d'établir à l'avenir des statistiques plus précises permettant de mieux connaître l'évolution des dossiers.

De 1995 à 2002, le **nombre de dossiers déposés** a varié entre 38 et 91.

L'année 2003 montre une nette augmentation avec un passage à 129 dossiers, chiffre confirmé en 2004 avec 128 dossiers ; cette tendance se confirme depuis 2005 avec des chiffres en nette augmentation.

Cette évolution peut être mise en relation avec l'introduction de la nouvelle loi en 2005 et en tenant compte alors des procédures simplifiées. Notons aussi la création en 2003 de la Permanence Info Naturalisation de la CISE, à la fois encouragement symbolique et aide concrète.

Dès lors les chiffres sont les suivants :

2005 : 139 dossiers
2006 : 160 dossiers
2007 : 169 dossiers
Janvier/avril 2008 : 52 dossiers

Si l'on prend maintenant concrètement, le nombre de **personnes ayant obtenus la naturalisation** depuis 2005, en précisant que les demandes acceptées en 2005 représentent des dossiers déposés en 2002 ou 2003, l'évolution est la suivante :

Année	Nombre d'adultes	Nombre d'enfants	Total natus ordinaires et facilités
2005	86	48	134
2006	174	72	246
2007	281	11	392
Janvier/avril 2008	81	48	120

Ce tableau laisse apparaître clairement l'introduction de la nouvelle loi qui déploie ses effets depuis 2006.

L'interpellateur mentionne l'étude portant sur les années 1985-1998, publiée en 2000 par l'OFSP. Cette étude laissait apparaître un taux de 4 ‰ de personnes ayant obtenu la naturalisation sur le nombre d'étrangers. Ne connaissant pas les critères exacts retenus dans cette étude, dans ce domaine comme dans d'autres, il faut prendre les chiffres et considérer les statistiques avec une certaine prudence. En effet, les taux sont différents si ils sont calculés en fonction du nombre total d'étrangers ou en fonction de celles et ceux d'entre eux qui remplissent les conditions de naturalisation. L'évolution de ces deux paramètres n'est pas forcément symétrique et peut varier dans le cas d'une population étrangère stabilisée ou au contraire en évolution.

Si l'on prend le chiffre de 2007 de 392 naturalisations effectives, on arriverait aujourd'hui à un taux de 3,8 % par rapport à l'ensemble de la population étrangère. Si l'on prend en considération uniquement les personnes remplissant les conditions, on arrive à un taux de 9,5 %.

Il nous semble clairement plus pertinent de calculer ce taux en fonction du nombre de personnes qui seraient en droit de déposer une demande de naturalisation. A ce jour à Renens, les chiffres sont les suivants :

- Jeunes étrangers né en Suisse ayant 11 ans révolus, remplissant les conditions d'une naturalisation facilitée : env. 1'050
- Personnes nées à l'étranger (demande ordinaire) et remplissant les conditions de naturalisation : env. 3'100
- Soit un total d'environ 4'150.

La Municipalité compte-t-elle s'inspirer de l'exemple de Vevey ? (question N° 2).

En ce qui concerne Renens encore, le rôle de la Permanence Info Naturalisation initiée par la CISE est à relever d'une manière très positive. Cette permanence est tenue 10 soirs par années, les premiers mardis du mois (à l'exception de janvier et août), dans les locaux de la bibliothèque Glob'livres, qui a ainsi développé tout un rayon de livres et de documents consacrés à la Suisse.

Plusieurs membres de la CISE (souvent eux-mêmes naturalisés) assument cette permanence, certains depuis sa création. Avec eux, des membres actuels ou anciens de la commission de naturalisation sont également présents, conseillers communaux ou Municipaux. Depuis son entrée en fonction, la déléguée à l'intégration y participe et l'anime.

Cette Permanence joue à la fois un rôle de dédramatisation, d'explication simple sur les délais de naturalisation, les coûts, l'accessibilité de la démarche (ceci avant que les personnes l'aient initié) et également un rôle de formation avec un travail en petits groupes sur des thèmes comme l'histoire de la Suisse, du canton et de Renens, la géographie et les institutions politiques.

Son rôle d'information, de sensibilisation et d'aide est important. La fréquentation se présente comme suit ces dernières années :

- En 2006: 16 personnes ont participé en moyenne aux permanences, ce qui représente un total de 161 personnes.
- En 2007: il y a eu une légère baisse mais cela a tout de même représenté 150 personnes.
- Pour 2008: la fréquentation depuis le début de l'année s'élève à 23 participant·e·s en moyenne dont une rotation de 6-7 personnes nouvelles à chaque permanence.

En 2004, la Ville de Vevey a décidé de réaliser une action consistant à améliorer l'information aux ayant-droits sur les conditions de naturalisations.

La Municipalité de Vevey avait décidé de mener à terme ce projet, indépendamment de la Commission d'intégration de Vevey et c'est l'Administration communale qui a mis sur pied des séances d'informations ciblées.

Ces dernières ont suscité rapidement le dépôt de nombreuses demandes de naturalisation. Deux ans plus tard, la commune reçoit encore des dépôts de demandes qui sont en lien avec les séances d'information organisées.

L'expérience menée à Vevey est jugée positivement. Seule l'administration décrit un problème de retard au niveau du traitement des dossiers supplémentaires occasionné par la démarche initiée.

Ce qui précède étant constaté, la Municipalité, sans vouloir nécessairement copier Vevey, estime aussi qu'il est important de renforcer et de rendre plus accessible l'information sur les modalités d'obtention de la naturalisation.

La Municipalité a dès lors l'intention de donner une information de base à toutes les personnes intéressées et concernées en organisant une ou plusieurs séances d'information. Ce principe étant admis, les modalités doivent encore être définies de manière à pouvoir faire face à une augmentation du nombre de dossiers qu'il y aurait à traiter suite à cette action. La réflexion à mener encore doit porter sur le contenu de l'information, les destinataires (par groupes ou autres) et l'organisation d'une ou plusieurs séances d'information.

La réalisation concrète de ce qui vient d'être décrit sera réalisée dès l'automne prochain et le Conseil communal sera tenu au courant.

La Municipalité considère ainsi avoir répondu à l'interpellation de M. le Conseiller communal Jean-Pierre Leyvraz et consorts au sujet des naturalisations.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Jean-Daniel LEYVRAZ